

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE****COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AVRIL 2026
N°25/2026**

Date de Convocation Publique	:	14/04/2026
Date d’Affichage	:	14/04/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	11
Nombre de Conseillers Votants	:	11

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-et-un avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corine, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, Malfant Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Mme BUSSAC Corinne a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance

OBJET : Travaux Eglise Saint Julien

Dans le Bourg de la commune de Beaune-sur-Arzon se situe l’Eglise Saint Julien construite en 1275 qui appartient à la commune. Courant 2023 une chapelle s’est dégradée et il a été constaté une fissure à l’extérieure.

Au vu de ces constatations, Mme le maire a pris contact avec 2 entreprises (coordonnées fournies par le CAUE) pour faire évaluer les travaux nécessaires. L’entreprise Fabien MICHEL a fait une proposition à 37 771.20 € TTC et l’entreprise Les Ateliers de CHANTELOUBE à 69 360.00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d’accepter le devis de l’entreprise Fabien MICHEL à 37 771.20 € TTC (31 476.00 € HT)
- **Prend** l’engagement d’inscrire au budget annuel 2026 les crédits nécessaires pour en assurer le financement,
- **Charge** Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le maire,
Isabelle SEON



Le secrétaire de séance,

